



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 17 septembre 2020, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 012-2020 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE (CRS) POUR SON AIDE AUX VICTIMES DES EXPLOSIONS DÉVASTATRICES À BEYROUTH

Le Conseil municipal, à l'unanimité par 31 oui, 0 non, et 0 abstention(s), décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux victimes des explosions dévastatrices à Beyrouth.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2020 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

2. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 018-2020 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À DES CORRECTIONS DEMANDÉES PAR LE SAFCO SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DU 24 JUIN 2014 « RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE LC 08 351 » DANS SA VERSION RÉVISÉE DU 1^{ER} FÉVRIER 2020 ET DÉJÀ VOTÉE PAR LA DA 199-2020 du 28 MAI 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité par 31 oui, 0 non et 0 abstention(s), décide :

1. D'approuver les modifications apportées au règlement du cimetière, du 24 juin 2014, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

Le délai pour demander un référendum expire le 9 novembre 2020.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Date d'affichage : le 28 septembre 2020/dvo